

## Fiche d'information : Contrat de mariage

---

### Quels sont les buts qui peuvent être atteints avec un contrat de mariage ?

Le code civil (CC) règle de manière détaillée le régime matrimonial ordinaire et le droit successoral. Mais, il est cependant possible pour les époux de modifier certaines dispositions.

Dans l'agriculture, l'établissement d'un contrat de mariage mérite éventuellement d'être examiné dans les cas suivants :

- Reprise de domaine après le mariage et financement par des moyens issus des acquêts et/ou des crédits
- Pour favoriser de manière optimale le conjoint, notamment pour les couples sans enfants
- S'il y a des enfants de deux mariages
- Pour assurer le maintien de l'exploitation en favorisant le successeur (femme ou homme)
- Lors d'une importante participation financière du conjoint qui n'est pas propriétaire de l'exploitation
- Pour garantir les situations de fortune (détermination des biens propres, attribution aux biens propres, choix du régime de la séparation de biens)

### Contenu possible

- Choix du régime matrimonial (séparation de biens ou communauté de biens)
- Détermination des biens propres
- Changement de la participation au bénéfice (p.ex. attribution de tous les acquêts, respectivement des biens communs, attribution différente en cas de divorce ou de dissolution du mariage en cas de décès)
- Attribution de l'exploitation aux biens propres
- Attribution du revenu des biens propres aux biens propres (à la place d'une attribution aux acquêts)
- Exclusion de la part à la plus-value
- Constitution d'un usufruit ou d'un droit d'habitation
- Renonciation à l'exercice des droits prévus à l'art. 219 CC (logement et mobilier de ménage)
- Délai de paiements en cas de liquidation du régime matrimonial

**Quelles questions doivent être posées avant l'élaboration d'un contrat de mariage ?**

**Si l'on souhaite favoriser un conjoint :**

- Montant du revenu futur acquis sous forme de rente ?
- Valeur de la fortune personnelle ?
- Quel est le montant qui pourrait être économisé chaque année ? Comment constituer une prévoyance en cas de vieillesse et de risques ?
- Coûts de la vie du conjoint survivant « aujourd'hui et à l'avenir » ?
- Existe-t-il des assurances vie et de risques ?

**Exploitation :**

- Comment envisagez-vous la succession sur l'exploitation ?
- L'exploitation est-elle reconnue en tant qu'entreprise agricole selon l'art 7 LDFR ?
- L'entreprise agricole fait-elle partie des biens propres du conjoint propriétaire ?
- Participation financière de l'autre conjoint (investissements, remboursement dettes) ?

**Enfants :**

- Egalité de traitements des enfants ?
- Le contrat contribue-t-il à diminuer le risque de disputes et de jalousie ?

**Conjoints :**

- Le conjoint devrait-il être favorisé par rapport aux enfants ?
- Que se passera-t-il en cas de remariage ?
- Que se passera-t-il après le décès du conjoint survivant ?

**Prescription de forme :** Le contrat de mariage doit être constitué en la forme authentique.

Brougg, mars 2013, traduction novembre 2017